

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Election sénatoriale du 25 mars

CANDIDAT RÉPUBLICAIN RADICAL

A. DELPORT

CONSEILLER GÉNÉRAL
DU CANTON DE CAHORS (SUD)

Promesses et actes

Il y a en France certains refrains qui reviennent avec une périodicité qui serait lassante et, en un certain sens, désespérante, si cette périodicité, l'on pourrait dire cette persistance même, n'était le meilleur témoignage de la nécessité absolue des réformes réclamées pour ces vœux tant de fois répétés.

Cette réflexion tant soit peu mélancolique, nous la faisons naguère en relisant les programmes électoraux d'un certain nombre de nouveaux sénateurs qui se proclamaient les partisans de mesures largement décentralisatrices. Quand viendront-elles? Allons-nous assister enfin à un sérieux effort pour les obtenir?

Rien ne serait plus urgent, plus nécessaire. Nous irons même plus loin, la République ne deviendra une vérité que lorsque les citoyens, jusque dans les plus petites communes, — combien nous sommes encore loin de cet idéal! — sauraient comprendre qu'ils doivent, avant tout, avoir à cœur la chose publique, la considérer comme leur propre affaire, s'en occuper, y consacrer une notable partie de leur temps et de leurs efforts.

En France, jusqu'à présent, on a eu une tendance littéralement excessive à s'en remettre au gouvernement, à l'administration. L'on a fait du pouvoir central, le dispensateur suprême de tous les emplois, de toutes les faveurs. On a mis à la disposition de ce pouvoir une telle quantité de fonctionnaires et de crédits à distribuer qu'il n'a cessé de disposer d'une autorité littéralement immense.

Loin de décroître au cours de ces dernières années, l'étendue de ces attributions du pouvoir central n'a fait que s'augmenter en même temps que le montant du budget de l'Etat.

Comme on le constatait naguère avec raison, les bureaux des ministères sont actuellement plus puissants qu'à l'époque du second empire. Peu à peu les préfets se sont trouvés dépouillés d'un grand nombre d'attributions qui leur étaient propres. Ils se sont vu retirer, en beaucoup de cas, le droit de nommer directement aux emplois les plus modestes de l'administration. Tout vient de Paris pour aboutir à Paris.

Certes, nous le savons, les influences politiques ne sont pas étrangères à cet état de choses. Beaucoup de députés trouvent trop commode d'avoir à Paris, dans les ministères de véritables machines à nominations et à promotions dont ils disposent au gré de leurs ambitions électorales. Mais est-ce une raison pour que le pays, auquel un tel système à la fois coûte si cher et rend de si

mauvais services, s'en contente indéfiniment?

Nous ne le croyons pas; mais ce que nous voudrions surtout, c'est que la nation vit que son avenir, ses libertés, sa fortune, sont engagés à ce que cette situation, si pleine de périls de toute sorte, ne se perpétue pas indéfiniment.

Il y a quelques années, un publiciste distingué qui, malheureusement, a quitté la presse pour l'administration, publia une série d'études très remarquées qui portaient ce titre caractéristique: « *Trop de lois, trop de fonctions!* »

C'était là une formule qui insinua, sous une forme aussi simple que juste, la situation de la France que l'on a récemment aussi, avec beaucoup de justesse, définie une démocratie asservie aux bureaux.

Est-ce à dire qu'en faveur de ces bureaux eux-mêmes on ne puisse donner d'excellents arguments et qu'il faille méconnaître l'utilité de leur rôle? Ce serait aller trop loin, — mais trop loin seulement par rapport à la situation actuelle. On a dit qu'en matière gouvernementale et administrative, si en France, l'action des bureaux était supprimée, il n'y aurait plus rien, et que ce serait le gâchis, le désordre, l'anarchie.

Il s'agit beaucoup moins de transporter le droit de faire certaines nominations ou de prendre certaines mesures des ministères aux préfectures, que d'habituer le pays du haut en bas de l'échelle, à contribuer à sa propre administration.

Les conseils municipaux, les conseils généraux, ont des attributions beaucoup trop restreintes et, aussi, ne savent pas user des attributions qui sont des leurs dans la mesure où ils ont le droit d'en user. Sans cesse ils s'en remettent à l'administration — toujours à l'administration — du soin de remplir telle tâche qui leur incomberait en propre.

En France, on adore les mandats électifs; mais, nulle part ailleurs peut-être, on ne craint autant les dérangements ou les charges qu'ils imposent. Chacun s'en remet à l'administration.

Et alors, qu'arrive-t-il?

C'est que, ainsi qu'on l'a souvent rappelé, nous avons dix fonctionnaires contre un en Angleterre et quatre en Allemagne; les services publics nous coûtent, en France, 24 fr. 07 par tête, contre 15 fr. 07 en Prusse, 10 fr. 35 en Angleterre, 6 fr. 06 en Suisse.

Cette constatation n'a-t-elle pas son éloquence?

Et cependant, la marée du fonctionnarisme monte toujours, et en même temps le chiffre du budget de l'Etat grossit de pensions innombrables.

Le mot de décentralisation n'a qu'un sens: Trop de lois, trop de fonctions, trop de dépenses!

Qu'on en soit sûr, le pays s'intéressera bien plus encore à la décentralisation le jour où, par des chiffres, par des faits, il reconnaîtra que, par lui-même, en beaucoup de cas, il peut faire ses affaires, mieux, plus sûrement et moins cher.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 Mars 1900

M. Leygues, ministre de l'instruction publique, dépose un projet de loi portant ouverture au ministère de l'instruction publique d'un crédit de 2,200,000 francs pour la reconstruction du Théâtre-Français. Ce projet de loi est renvoyé à la commission du budget.

La Chambre reprend la discussion du budget de la loi de finances.

Sénat

Séance du 12 mars

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

On vote le chapitre réservé du projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires en vue de l'Exposition.

L'ordre du jour appelle la première délibération de la proposition de loi de MM. Combes et Rambaud, relatives aux sanctions de l'enseignement secondaire.

M. Ponthier de Chamillard combat cette proposition qui, dit-il, constitue une attaque déterminée contre la loi de 1850 et fait disparaître l'égalité qui existe actuellement entre l'enseignement de l'Etat et l'enseignement libre. Il ajoute qu'on trouve la véritable raison de la proposition de loi dans le discours de M. Combes, en 1897; il faut avant tout arriver à l'unité morale du pays. Il faut que chacun pense de la même manière comme M. Combes. (Très bien! à droite).

Après les discours de MM. Combes et Rambaud, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Au Transvaal

Lord Roberts déchante. On sait que le généralisme de l'armée anglaise avait laissé entendre que les Boërs, absolument démoralisés, n'opposeraient plus de résistance. Or les Anglais ont eu à soutenir à Drietfontem un combat sanglant.

Les Boërs, bien inférieurs en nombre ont dû battre en retraite, mais ils ont infligé des pertes énormes à leurs adversaires.

On annonce d'autre part que les Afrikaners ont battu deux régiments anglais envoyés contre eux.

La rébellion des Afrikaners, cause de très vives inquiétudes.

Le consul d'Italie à Prétoria envoie deux dépêches de son gouvernement contenant les déclarations officielles des présidents Krüger et Steijn dans le sens que les Boërs tout en étant prêts à se battre jusqu'à la mort, sont disposés à accepter les secours des puissances pour s'assurer une paix honorable. Ces dépêches ont été hier, communiquées au roi par le marquis de Visconti-Venosta.

INFORMATIONS

Elections législatives

Mauléon. — (B.-Pyr.). — M. Pradet-Balade, républicain, est élu sans concurrent par onze mille voix.

Lyon. — Voici les résultats de l'élection législative du département du Rhône, arrondissement de Villefranche. Votants, 13 626; majorité absolue, 6,813.

Ont obtenu:

MM. Chabert, républ. radical, 7.431 (élu).
Moreau, conservateur... 5.670
Forin, socialiste..... 560
Tranbouze..... 124

Il s'agissait de remplacer M. Million, qui ne se représentait pas.

Châlon. — Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu dans l'arrondissement de Châlon-sur-Saône:

Ont obtenu:

M. Chaoussé, radical, 5 151 voix, élu.

M. Richard, républicain, 4 238 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Gillot, radical, nommé sénateur.

Election sénatoriale

MORBIHAN

Inscrits, 960; votants, 960. MM. Riou, maire de Vannes, réactionnaire, 693 voix (élu); Jacob, député, républicain, 253 voix; divers, 9

Il s'agissait de remplacer M. Audran de Kerdrel, membre de la droite, décédé.

Election au conseil général

Villefranche (H.-G.). — Canton de Lanta, deuxième tour de scrutin: inscrits, 1,504; votants, 1,236; M. Bernet, radical, 485 voix; M. Fages, républicain, 653 voix (élu); M. de Sartre, conservateur, 79

Accident à la Voiture de M. Loubet

Le *Matin* rapporte en ces termes un accident de voiture dont le Président de la République et M^{me} Loubet ont failli être victimes vendredi dernier.

« L'équipage présidentiel descendait l'avenue des Champs Elysées vers trois heures et demie de l'après-midi. Effrayés, croit-on, par le passage d'une automobile, les chevaux s'emballèrent à la hauteur de la rue de Berry, et s'élançèrent dans l'avenue à une allure vertigineuse. Les plus graves accidents étaient à redouter.

» Avec un grand sang-froid, le cocher de la présidence dirigea son attelage vers le trottoir, dont la bordure, contre laquelle les roues furent maintenues collées, pour employer une expression cycliste, fit l'office d'un frein puissant. Les chevaux s'abattirent en même temps et le palonnier de la flèche se brisa en allant frapper un arbre.

» M. et M^{me} Loubet — cette dernière très émue — descendirent de voiture, ils furent l'objet d'une démonstration de sympathie de la part des curieux, et regagnèrent à pied le palais de l'Élysée.

» De son côté, le cocher relevait, puis dételait ses chevaux, et les ramenait à la main aux écuries présidentielles. Aucun gardien de la paix n'était présent au moment de l'accident. »

La proposition Magnaud

La commission de législation criminelle a examiné la proposition émanée de M. Magnaud, président du tribunal de Château-Thierry, et que certains députés s'étaient appropriée en vertu de leur droit d'initiative parlementaire. Cette proposition tend, on le sait, à modifier l'article 64 du Code pénal.

La commission a modifié de la manière suivante le texte primitivement proposé.

« Le cas d'extrême misère de l'auteur d'une soustraction d'objets de première nécessité peut être considéré par les tribunaux comme un motif de non-responsabilité pénale du délinquant. »

M. Périllier a été nommé rapporteur.

Rumeurs de guerre

L'édition européenne de *New-York Herald* a publié, hier matin, un télégramme de New-York annonçant que les bruits de guerre venant de l'étranger circulent dans tous les journaux et associations de la presse. On donne comme probable la guerre entre la France et l'Angleterre, mais le journal, dans un câblogramme spécial, dit que la Russie est prête à marcher immédiatement sur la Perse et l'Afghanistan, tandis que l'émir proclamera la guerre sainte.

D'autre part, le *Daily Chronicle* publie

la dépêche suivante qu'il a reçue de Constantinople et qui cause une certaine émotion à Londres :

« Un ukase du tsar ordonne la mobilisation rapide des réserves de l'armée de la flotte. Ce mouvement semble avoir pour objectif l'Inde et le nord de l'Asie Mineure. Les marins d'un certain nombre de vaisseaux marchands dans la mer Noire ont été appelés au service. Le croiseur russe *Schernomoretz*, qui stationnait à Constantinople, a reçu l'ordre de se tenir prêt à appareiller. »

Incendie de la Comédie-Française

Le *Matin* signale la disparition d'un sieur Joseph Taillefert demeurant à Beaugency, qu'on n'a pas revu depuis l'incendie du Théâtre-Français. Au moment de l'incendie, il aurait voulu aider au déménagement et aurait, suivant un de ses amis, péri dans les flammes.

Les recettes du Théâtre-Français pour les deux représentations de dimanche ont été de 21,000 fr.

L'Amnistie

M^{me} veuve Henry adresse au président de la commission d'amnistie du Sénat une lettre où elle proteste contre le projet d'amnistie déposé par le gouvernement. Elle accuse M. Joseph Reinach de se dérober et ajoute :

« Je ne puis croire que des sénateurs, parmi lesquels figurent des hommes qui ont vécu pendant de longues années dans la pratique des lois, puissent accepter un projet qui foule aux pieds des droits qu'on a considérés toujours comme sacrés. »

Une requête du sieur Esterhazy

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, examinera, dans sa séance du vendredi 16 mai, la requête du « sieur Walsin Esterhazy, chef de bataillon d'infanterie en réforme. »

Elle tend à faire annuler pour excès de pouvoir une décision, en date du 31 août 1898, par laquelle le Président de la République l'a mis en réforme par mesure de discipline.

M. Arrivière représentera le ministère public. M^e Nivard soutiendra la requête du demandeur, qui sera rapportée par M. Eymond.

Au général Cronje

On sait que l'« Intransigeant » a ouvert une souscription pour offrir une épée d'honneur au général Cronje. Cette souscription a produit 13,000 fr. L'exécution de cette épée a été confiée au sculpteur Lucien Paulez.

La réforme du calendrier

La Russie a l'intention de proposer à toutes les puissances du monde d'abolir à la fois le calendrier Julien et le calendrier Grégorien et d'adopter un nouveau système de calendrier, qui comprendra exactement, comme le calendrier Grégorien, des années de trois cent soixante-cinq jours et des années bissextiles de trois cent soixante-six jours.

CHRONIQUE LOCALE

Revue d'appel en 1900

Conformément aux ordres du ministre, seront convoqués, en 1900, pour une revue d'appel :

- 1° Les hommes des services auxiliaires des classes 1879, 1884, 1889, 1893, 1897 ;
- 2° Les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe de 1879.

Les hommes appartenant à ces catégories devront se rendre au chef-lieu du canton où ils sont en résidence au jour fixé pour les opérations du conseil de révision dudit canton. Ils devront être porteurs de leur livret individuel. La revue d'appel aura lieu une heure avant la séance du conseil.

CAHORS

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Nous recevons, avec prière d'insérer, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Dans un de vos derniers articles sur l'élection sénatoriale, vous laissez entendre aux partisans de la candidature du D^r Relhié que c'est vainement qu'ils se tourneront vers Figeac et que l'appui au moment escompté de l'honorable Monsieur Vival leur fera totalement défaut.

Cette information a fait plaisir à ceux

qui veulent voir arriver Monsieur Delport avec une grosse majorité et à ceux qui craignaient que des sympathies personnelles ne fissent commettre au député de Figeac à la fois une gaffe et une trahison.

Mais — et cette opinion ne m'est pas personnelle, je l'ai recueillie de beaucoup de bouches — votre information, Monsieur le Directeur est insuffisante. Monsieur Vival est un homme dont la conduite politique a toujours été d'une netteté, d'une loyauté parfaites. Eh ! bien, on dit à Cahors que Monsieur Vival favorise plus ou moins ouvertement la candidature Relhié on dit que Monsieur Relhié possède des lettres dudit député qui ne laissent aucune place au doute.

Je reconnais avec vous que c'est invraisemblable, que ceux qui connaissent Monsieur Vival affirment que rien n'est plus faux. C'est possible, mais pourquoi adopter avec Monsieur Vival une conduite autre que celle qu'on a tenue avec Monsieur Rey. On a prié Monsieur Rey de se prononcer et il l'a fait catégoriquement ; que Monsieur Vival veuille bien en faire autant.

Il est énervant pour ceux qui ne sont pas dans le secret des dieux, d'entendre affirmer de pareilles histoires. M. Vival a le droit de nous dire : « Je suis pour ou contre M. Delport, je suis pour ou contre M. Relhié, le suffrage universel dont je relève me jugera », mais il n'a pas le droit, lui qui a toujours été l'ennemi des tièdes et des indécis de rester dans une attitude douteuse.

Qu'en pensez-vous ?

UN DÉLÉGUÉ.

Nous n'avons pas cru devoir refuser l'insertion de cette lettre qui montre l'état d'énervement de certains délégués de la campagne.

Nous sommes convaincu, nous l'avons dit déjà, que ce serait faire injure au vaillant député de Figeac que de douter un seul instant, de son attitude et de ses sentiments démocratiques.

Mais nous reconnaissons volontiers que cette politique du silence n'est pas digne d'un sincère républicain.

Conseil municipal

Séance du 12 mars 1900

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir à 8 h. 1/2 sous la présidence de M. Costes, maire. Étaient présents : MM. Costes, Mazières, Parazines, Delport, Delpech, Delfour, Clary, Brunies, Vincens, Cayla, Bousquet, Caviolle Guiraudies.

M. Brunies est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le maire communique au Conseil, un arrêté ministériel, par lequel une subvention de 750 francs est allouée aux compagnies de sapeurs pompiers du département, dont 319 fr. 79 à la compagnie de Cahors.

Acte est donné de cette communication. Le préfet prie le Conseil de vouloir bien communiquer les décrets concernant la révision des règlements et tarifs d'octroi.

M. Guiraudies, au sujet de la réorganisation du service des octrois, prie le Conseil de vouloir bien tenir ses engagements, de sanctionner la proposition faite il y a quelque temps, de faire bénéficier les employés d'octroi du 10 % au dessus du chiffre de 170,000 francs de recettes.

M. Delport demande que cette décision ait son effet à partir du 1^{er} janvier.

M. Guiraudies demande en outre que la réorganisation du service soit bientôt accomplie : augmentation du personnel, changement des bureaux et création d'une équipe mobile.

Le maire dit que pour cela, il faut attendre le rapport du préposé chef.

Le maire donne lecture de deux arrêtés du conseil de préfecture relatifs 1° aux laitières qui ne doivent aucun droit de place ; 2° à la vente des immondices de la ville.

Acte est donné de ces communications.

M. Caviolle demande que, conformément au règlement, les revendeuses ne puissent acheter sur le marché qu'à partir de 9 heures en hiver et de 8 heures en été.

M. le maire demande au conseil municipal qu'il lui soit donné mandat de louer les deux magasins situés à la mairie au prix de 500 francs par an et pour un bail de 9 ans.

Autorisé.

Le Conseil donne un avis favorable à la délibération de la commission de l'hospice pour l'acceptation du legs de 15,000 francs fait à cet établissement par l'abbé Rispal.

Le maire informe le Conseil qu'il y a à renouveler les polices d'assurances concernant le Lycée et la Bibliothèque.

Le Lycée assuré tout d'abord pour la somme de 270,000 francs est assuré aujourd'hui pour 370,000.

La Bibliothèque était assurée pour 100,000 francs, la commission propose d'élever cette somme à 110,000 francs, et d'ajouter 25,000 francs pour les manuscrits.

Autorisé. M. Guiraudies dit que la ville devrait assurer tous ses immeubles à toutes les compagnies qui ont un représentant à Cahors.

M. Delpech au nom de la Commission des travaux publics, demande la construction du mur du musée en bordure sur la place de la République.

Il faudrait une somme de 3,600 francs.

Approuvé. M. Cayla au nom de divers propriétaires demande un nouveau cylindrage du chemin vicinal N° 6.

Une somme de 1,400 francs est nécessaire. La Commission des travaux publics est d'avis de faire exécuter ce travail.

Approuvé. Lecture est donnée du rapport sur l'alignement de la rue Jean Vidal.

Le rapport conclut à l'achat de terrains pour une somme de 1,000 francs.

Le Conseil approuve ces conclusions et celles tendant à l'expropriation pure et simple des propriétaires qui n'accepteraient pas.

Le Conseil approuve la proposition de M. Guiraudies, concernant la subvention de 60 fr. par mois accordée à M. Lacoste, élève du conservatoire partie (déclamation) de Toulouse. Il est décidé que cette somme sera payée immédiatement sur les fonds des dépenses imprévues.

L'adjudication des chaises est renvoyée à la commission des travaux publics.

M. Caviolle, demande au Conseil de soumettre au Conseil général le vœu d'élargissement de la rue du Lycée, à partir de la maison Lacombe jusqu'au premier bâtiment neuf du Lycée.

M. Guiraudies dit qu'il a déjà déposé un projet de reboisement des monts St-Cyr et Angély ; à cet effet, on avait voté une somme de 3,000 fr., seulement, M. Guiraudies fait judicieusement observer qu'il faut tout d'abord se rendre acquéreur des terrains. Il demande au Conseil de vouloir bien charger M. Besse de s'entendre avec les propriétaires.

Il est 10 heures 1/2, le Conseil n'est plus en nombre ; la séance est levée.

La généalogie de M. Girma

On sait qu'un de nos rédacteurs se livre actuellement à un travail de bénédictin pour savoir si oui ou non M. Girma est de Cahors.

Il paraît que le travail est considérable. Notre collaborateur se perd dans les monceaux de papiers qu'il doit dépouiller, et il nous demande encore une huitaine de jours pour faire connaître ici le résultat de ses recherches.

Huit jours ! c'est bien long !

Espérons cependant que le résultat nous dédommagera de l'attente.

Dotation de la jeunesse de France

Samedi soir, M. Surget a fait au théâtre la conférence annoncée sur l'œuvre de la dotation de la Jeunesse de France.

Un nombreux public avait répondu à son appel.

La scène coquettement décorée présentait un coup d'œil charmant ; 3 mignonnes petites filles, dont l'une tenait un drapeau, entouraient le conférencier, qui durant 3 quarts d'heure a expliqué le but de l'œuvre.

Certes, l'œuvre est belle et excellente ; mais, nous devons reconnaître avec le public que le conférencier, assez malheureux, a été bien mal inspiré !

Nos commentaires se borneront à cette réflexion.

Le clou de la soirée nous a été fourni par l'Avenir Cahorcin, notre excellente fanfare, qui au commencement et à l'issue de la conférence a fait entendre ses meilleurs morceaux.

Un comité provisoire a été formé à Cahors. Il convoquera incessamment les adhérents pour former le bureau de la section.

M. Surget a donné dimanche trois autres conférences à Sauzet, à Albas et à Luzech. Trois sections de la Société ont été fondées dans ces localités.

Véloce-Sport-Cadurcien

MM. les membres actifs et honoraires du V. S. C. sont instamment priés d'assister à la première sortie officielle pour l'année 1900, la desociété, qui aura lieu le dimanche 18 mars.

Départ du Café Tivoli (siège du Club) à 1 h. 1/2. But : Arcembal.

N. B. Prière de porter les insignes.

Acte de probité

Un porte-monnaie renfermant une certaine somme a été trouvé par la nommée Jeanne Terrié, domestique chez M. Lafage, épicière, Boulevard Gambetta, 46. Elle le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Arrestation

Un incendie s'était déclaré le dimanche 25 février dernier chez le sieur Cammas, propriétaire à Liffone commune de Boissières, canton de Catus. Cet incendie était le troisième qui se produisait chez le même pro-

priétaire ; des soupçons s'élevèrent et le parquet de Cahors, accompagné de la brigade de gendarmerie de Catus, se transportait samedi sur les lieux du sinistre.

L'enquête faite par les magistrats ayant permis de constater que divers objets que le sieur Cammas prétendait lui avoir été volés au cours de l'incendie, et notamment deux barriques de vin, avaient été dissimulés sous de la paille, le sieur Cammas a été immédiatement arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Cahors à 6 heures du soir.

Ajoutons que la rumeur publique accuse Cammas d'avoir volontairement mis le feu.

Procès-verbal

La police de notre ville a dressé procès-verbal contre douze jeunes gens de Cahors pour ivresse, tapage nocturne et violences légères.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 13 mars 1900

Naissances

- Fusil Angèle-Simonne, quai Champollion.
- Cavalié Emile-Antoine, impasse Borgade, 3.
- Bach Louise-Laurence, rue Devia, 3.
- Trabouyé Jean-Marie-Joseph, Boulevard Gambetta, 67.
- Dauban Louis-Jean-Félix-Victor, rue Barrière, 3.

Publication de Mariage

Chatonet Deder-Franck, avoué et Catala Madeleine, sans profession.

Décès

- Trabouyé Jean-Marie-Joseph, 1 jour et demi, Boulevard Gambetta, 67.
- Guiraudet Joseph, maçon, 62 ans, à Cavanies.
- Poujet Jean-Baptiste, conducteur principal des Ponts et Chaussées, 60 ans, Boulevard Gambetta, 65.

Arrondissement de Cahors

PRAÏSSAC. — M le docteur Pénéel Achille a été élu maire de la commune, par 11 suffrages sur 12 conseillers municipaux présents.

Nos félicitations.

FONTANES (Lalbenque). — Le Conseil d'Etat a maintenu la décision du Conseil de Préfecture, po tant annulation de l'élection de M. Constant comme conseiller municipal.

BACH. — M. Gaven, maire, qui en cette qualité est président-né du bureau de bienfaisance, occupe également les fonctions d'administrateur de cet établissement.

Quand M. Gaven donnera-t-il sa démission d'administrateur ? Il ne doit pas ignorer qu'il ne peut remplir cette double fonction.

PUY-L'ÈVÈQUE. — Foire. — Bœufs, cours un peu en hausse ; cours ordinaire sur les porcs ; moutons gras environ 65 c. le kil. autres de 10 à 30 fr. l'un.

- Poules, de 4 à 5 fr. la paire.
- Poulets, de 2 à 3 fr. id.
- Lapins, de 1,50 à 2,50 id.
- Œufs, 55 c. la douzaine.
- Blé, de 10,50 à 11,50 les 4/5.
- Maïs, de 8 à 8,50 id.
- Pommes de terre, de 3,50 à 5 fr. les 4/5.
- Haricots, de 5 à 6 fr. le 1/5.

MAUROUX. — Foire. — Hausse sur les bœufs ; cours ordinaires sur les moutons et sur les porcs de lait, ces derniers sont toujours à de hauts prix.

Volaille, 60 c. la livre. Lapins domestiques, 25 c. la livre. Œufs, de 45 à 50 c. la douzaine.

PESCADOIRES. — Vol. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, M. L. entendit du bruit dans sa maison ; croyant que c'était un chat, il ne se dérangea pas.

Le lendemain matin il constata que la porte de sa chambre était ouverte, alors qu'il était certain de l'avoir fermée la veille.

Il ne tarda pas à constater qu'une somme de 54 fr. avait été prise dans la poche de son gilet.

Un adroit filou avait profité de son sommeil pour le voler. Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 10 mars. — Au début de l'audience, le tribunal prononce une condamnation à 50 fr. d'amende pour chasse en temps prohibé. Les affaires suivantes sont appelées : Pierre Blazy, matelassier, né à Labastide-du-Haut-Mont, est condamné à vingt jours de prison (loi Bérenger) pour grivèlerie. L... et L..., de Bagnac, sont poursuivis à la requête de l'administration des contributions indirectes pour contrevention à la police des boissons. L'affaire est renvoyée à quinzaine pour supplément d'enquête.

Syndicat agricole. — Une assemblée générale des membres du Syndicat agricole aura lieu jeudi prochain 15 mars, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de la mairie. Cette réunion a pour objet principal de recueillir les commandes d'engrais chimiques que réclament, au printemps, les prairies, les blés, les seigles, les avoines, les vignes, etc.

Bal de charité. — Le bal de charité organisé par les commerçants de Figeac, précédemment annoncé pour le 1^{er} avril, est irrévocablement fixé au mercredi 28 mars courant, dans la grande salle Saint-Fargeau.

Nous sommes heureux d'enregistrer le don généreux de 150 francs fait par M. Suc, antiquaire, président d'honneur de la commission d'organisation, aux œuvres philanthropiques de la ville. Au nom des pauvres, merci. Nous rappelons à nos lecteurs que les cartes sont personnelles, et qu'il ne sera pas délivré de cartes au contrôle. Prix par famille : 5 francs.

Conseil de révision. — Les opérations du conseil de révision auront lieu le lundi 14 mai, à 2 heures du soir, pour le canton Est, et le samedi 19 mai, à neuf heures du matin, pour le canton Ouest, à la mairie.

Une prise. — La gendarmerie a pincé avant-hier, à Lamadeleine, une malheureuse veuve de notre ville, trouvée en délit de colportage d'allumettes de contrebande.

BULLETIN FINANCIER

Bien que le mouvement d'affaires n'ait pas été aussi actif que ces jours derniers, les cours ont été généralement mieux tenus. Et à mesure que nous approchons de la liquidation de quinzaine il est probable que nous allons assister à des alternatives de hausse et de baisse selon les dispositions des capitaux reporteurs.

Le 3^o a passé de 101.80 à 101.90; le 3 1/2^o de 102.82 à 102.87. L'Amortissable fait 100.17.

La Banque de France se traite à 4230. Le Comptoir National d'Escompte en hausse de 2 fr. clôture 662; le Crédit Foncier à 730; le Crédit Lyonnais à 1135 et la Société Générale à 617.

Parmi nos chemins, le Lyon seul à 1870 a été coté à terme.

Le Suez revient à 3515. Les fonds étrangers sont fermes: l'Extérieure à 71.42 l'Italien à 94.37; le Portugais à 24.60; le Russe 3^o 1891 à 88.85; le Turc D

se traite à 23.97. La Banque Ottomane à 576. En Banque la société minière de Joltaïa Rika se négocie à 128 et 129.

Bibliographie

Parmi les journaux illustrés, il en est peu qui offrent, au même degré que *La Famille*, un ensemble d'attractions de toutes sortes. Chroniques, Nouvelles, Variétés, s'unissent à la Poésie, à une remarquable Chronique des Modes signée Aline Vernon, à la rubrique Travaux de Dames, etc; pour faire de cette publication le passe-temps familial le plus agréable.

Nous ne saurions assez recommander à nos lecteurs, et surtout à nos lectrices, ce très intéressant journal.

La Famille commence aujourd'hui la publication d'un nouveau roman :

La Guerre du Nizam

PAR J. MÉRY

Le chef-d'œuvre de J. Méry, dont *La Famille* entreprend la publication, est le prototype du roman d'aventures. On n'y trouve pas seulement réunis les épisodes les plus terribles d'une guerre sans merci et les manifestations d'un courage indomptable de part et d'autre. Des personnages féminins, visages de jeunes filles et caractères plus dessinés de femmes, viennent, au cours du récit, apporter une note douce, sentimentale et passionnée sans excès.

La Famille se vend que **quinze centimes**, et tous ses numéros comportent **seize** grandes pages, sur papier de luxe.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La Compagnie d'Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'elle a mis en vigueur, à partir du 10 février dernier, les nouvelles dispositions ci-après, relatives à la délivrance et à l'extension des Billets Aller et Retour sur son réseau.

Les billets d'aller et retour, qui sauf pour certains points exceptionnels tels que Paris, Bordeaux, Nantes et Toulouse ne sont actuellement délivrés que dans une région de 100 kilom., seront désormais délivrés de toute gare à toute gare de réseau.

Les durées de validité seront augmentées. Elles seront au moins de 2 jours pour les parcours jusqu'à 60 kilom., savoir : le jour de départ et le lendemain, pour les distances supérieures à 60 kilom., la durée de validité sera de 1 jour par 100 kilom., ou fraction de 100 kilom., non compris le jour de départ et celui d'arrivée.

La durée de validité pourra être à deux reprises prolongée de moitié, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 pour chaque prolongation.

Enfin, moyennant le paiement d'un supplément fixé à 1 fr., 0,75, ou 0,50 suivant la classe, les voyageurs porteurs de billets AR comportant un parcours d'au moins 300 kilom. (600 kilom., aller et retour) seront autorisés à s'arrêter deux fois en route, au cours de leur voyage.

Billets d'aller et retour de famille
Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean,

Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bord-aux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux stations thermales et hivernales

Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Journaliste sérieux, expérimenté, ayant, depuis 18 ans, rédigé en chef et dirigé plusieurs journaux importants, bien au courant de l'administration et de l'imprimerie, demande situation stable, soit à Paris, soit en province, soit aux Colonies ou à l'étranger.

Ecrire aux initiales **C. H.**, Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oïdium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient le Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING
XVIII

LES RÉVÉLATIONS DU DOCTEUR

— Vous n'avez aucune raison de porter le deuil, Agnès, dit-il en touchant ses vêtements noirs. Je crois que votre mari est vivant.

Sa vie eût-elle été en jeu, elle n'aurait pu prononcer une seule parole; elle n'aurait pu détourner les yeux de la figure du docteur.

— Je n'ai pas de preuves matérielles de ce que je dis, mais j'ai une conviction morale qui, pour moi, vaut toutes les preuves du monde. Je crois que votre mari est vivant, je crois qu'il habite la maison.

Il s'arrêta effrayé.

Elle s'était ramassée dans son fauteuil, la pâleur livide de la mort se répandait sur ses traits.

— J'aurais dû vous préparer avec plus de précaution, dit-il; le coup a été trop inattendu. Voulez-vous que j'aille vous chercher un peu d'eau ?

Elle refusa d'un signe de tête et murmura : — Attendez.

Quelques minutes d'effort pour se remettre

et elle put se redresser.

— Etes-vous mieux ? Voulez-vous un peu d'eau maintenant ?

— Non, non ! dites-moi...

Elle ne put achever.

— Je n'ai pas de preuves matérielles, mais une conviction morale. Je crois que votre mari se cache ici. Je crois que c'est lui que vous avez vu.

— Continuez..., continuez..., soupira-t-elle.

— Vous avez entendu parler de M. Richards, le malade enfermé là-haut ? Oui. Eh bien, ce personnage mystérieux est votre mari.

Elle se leva pâle comme la mort.

— En êtes-vous sûr ?

— Moralement, oui. Comme je viens de vous le dire, je n'ai pas encore de preuves matérielles, et je ne vous aurais rien dit si je ne vous voyais dépérir tous les jours. Pourrez-vous maintenant être forte, petite désespérée ?

Elle pressa ses mains sur son cœur agité sans encore oser croire ce qu'elle entendait.

— Vous devez garder le plus profond silence sur tout ceci jusqu'à ce que je puisse changer mes soupçons en certitudes. On dit que les femmes ne peuvent garder un secret : est-ce vrai ?

— Je ferai tout ce que vous me direz. Oh ! que Dieu soit loué pour tout le bien que vous me faites !

Elle avait retrouvé sa voix, mais son agitation nerveuse menaçait de revenir.

Le docteur leva la main avec autorité. — Ne recommencez pas ! dit-il impérative-

ment ; plus de larmes, ou je rétracte tout ce que j'ai dit. Apportez de bonnes nouvelles, elle pleure ; donnez-lui en de mauvaises et elle pleure encore. Comment se tirer de là ?

Il traversa la chambre et alla regarder au dehors en cherchant la solution de ce problème, sans plus réussir que les milliers de mortels qui se sont tourmentés, se tourmentent, et se tourmenteront toujours pour trouver le mot de l'énigme.

Après avoir regardé un moment l'ouragan de neige, il revint près de la jeune femme.

— Etes-vous remise et pouvez-vous m'entendre ?

Sa réponse fut une question.

— Comment avez-vous fait cette découverte ?

— Je n'ai rien découvert ; j'ai simplement mes soupçons... mais des soupçons très forts.

Une ombre de doute assombrit et attrista le front d'Agnès ; ses mains jointes retombèrent.

— Après tout, ce n'est qu'un soupçon ! Je crains de me mettre à espérer, cela paraît si improbable, si impossible. Si c'est Henry, pour qui se cacherait-il ici ? Pourquoi le capitaine Danton le couvrirait-il de sa protection ?

— Voilà où je voulais en venir. Vous connaissiez fort peu votre mari avant de l'épouser. Etes-vous certaine qu'il ne vous a pas épousée sous un faux nom ?

Le sang monta aux joues d'Agnès à ces paroles.

Le docteur vit cette émotion.

— Etes-vous sûre que Darling était le nom de votre mari ?

— Je n'en suis pas sûre, dit-elle tout bas.

J'ai des raisons de croire le contraire.

— Connaissez-vous son nom ?

— Non.

— Eh bien, je le connais. Je crois qu'il s'appelle Danton.

— Danton !

— Henry Richard Danton ; le fils unique du capitaine Danton.

Elle regarda éperdue.

— Le fils unique du capitaine Danton Vous n'avez pas vécu tant de mois dans cette maison sans savoir que le capitaine avait un fils ?

— Je l'ai entendu dire.

— Il y a trois ans, ce fils s'enfuit et vint s'établir à New-York sous un nom supposé. Il y a trois ans que Henry Darling arriva à New-York pour la première fois, venant du Canada. Henry Darling t e un homme et disparaît.

Quelques mois après, le capitaine Danton revient ici avec un mystérieux malade, incapable de sortir de sa chambre dans le jour, mais tout à fait en état de se promener sous les arbres la nuit. La vieille Marguerite a connu le fils du capitaine enfant ; elle voit M. Richards revenir d'une de ces excursions nocturnes, et a une attaque de nerfs. Elle dit qu'elle a vu le fantôme de M. Henry, que tout le monde croit mort. Peu de temps après, c'est vous qui rencontrez M. Richards et avez une attaque de nerfs. Vous dites que vous avez vu votre mari, Henry Darling. En additionnant tout ceci, que trouvez-vous ? Etes-vous forte en arithmétique ?

(A suivre).

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE
VII

LES SUITES D'UN DINER A RICHMOND

— Que le ciel te confonde, Beauté ! Je ne m'attendais pas à ce que tu me dises comment tu t'étais tiré d'une position aussi critique. Sais-tu que c'est diablement difficile de se débarrasser d'elles à l'heure qu'il est. Ces thés de l'après midi sont précisément remplis de tant de nouveaux pièges ! Qu'est-elle devenue, hein ?

— Elle a épousé un lord écossais et s'est éteinte socialement, quelque part, là-bas, dans les Hébrides. Elle n'a eu que ce qu'elle méritait, — murmura Cecil, d'un ton sentencieux.

— Pense à tout ce qu'elle a perdu pour avoir eu envie de manger du poulet ; si j'avais suivi mon idée de lui faire ma déclaration ce jour-là, car on ne sait jamais si on pourra répondre de soi pour un sacrifice de soi-même comme celui-là, quand on est refroidi, le lendemain matin... je l'aurais mise à la mode !

Après avoir ainsi fait de main de maître et en une seule phrase, le récit de tout ce qu'il aurait pu faire pour cette débutante née sous

une mauvaise étoile, qui avait eu faim à contre-temps, Cecil sortit en flânant du club et monta en voiture avec une demi-douzaine de camarades pour aller faire une partie sur l'eau, partie assez tapageuse avec la Zuzu et ses compagnes. Les compagnes de Zuzu faisaient l'office des Naiades et les officiers de la Garde celui des Tritons.

Hâtons-nous de dire que dans cette promenade sur l'eau, l'élément liquide n'entraîna pas autrement, en apparence.

En effet, voici l'ordre des promenades de ce genre : se faire conduire à Richmond pour dîner à neuf heures, rester trois heures à table, payer sept guinées par tête pour le repas, écouter les chansons de l'Alcazar, interprétées avec un *bravo* incomparable par une jolie actrice française, être bombardé avec des cerises à l'eau-de-vie par une Zuzu quelconque, voir les meilleurs cigares jetés de côté à moitié fumés par de jolies maraudeuses, et retourner en voiture à Londres par une nuit tiède étoilée en chantant de joyeux refrains sur l'impériale de la voiture pendant que les chevaux descendent au grand galop la route de Kew.

Celle-là n'avait certainement pas d'autre caractère nautique si ce n'est un petit tour sur l'eau... vingt minutes avant de dîner dans des yous-yous et des barques, à l'heure du coucher du soleil pendant que Laure Lelas, une actrice brune chantait en guise de barcarolle :

Ah ! que Venise est belle
Et quels transports joyeux !
Mon palais étincelle
Ce soir de mille feux !...

Ce qui ne portait pas Cecil à penser comme Browning : « Où sont-elles, toutes ces belles et chères mortes, où sont leurs beaux cheveux, que sont devenus ces colliers d'or qui s'enroulaient autour de leur sein ? Je me sens glacé et vieilli ; » parce que, en premier lieu, il s'était fait une règle de ne jamais se donner la peine de penser à rien ; en second lieu, s'il y avait été forcé, il aurait affirmé qu'il ne savait rien de Venise, si ce n'est un affreux endroit plein de boue, très ennuyeux, où l'on vous assomme avec les visas, les bagages, et le reste, le chlorure de chaux si vous venez du Levant, où on ne pourrait vous montrer une montagne pour tout l'or du monde, et enfin, en troisième lieu, parce que loin de soupirer après de chères mortes, il se contentait parfaitement des créatures vivantes qui, en ce moment, lui soufflaient la fumée de leurs cigaretttes parfumées dans les yeux en lui faisant manger du homard trempé dans du chablis, ou en le poursuivant à coups de bonbons.

Au moment où ils quittaient *Star and Garter*, Laure Lelas, montée sur le siège de la voiture de Cecil se souvint qu'elle avait laissé tomber son cachemire dans la salle à manger.

Un cachemire, c'est l'âme d'une Parisienne, son idole, son fétiche ; les domestiques ne pourraient pas le trouver.

Cecil qui, nous devons lui rendre cette justice, était toujours aussi courtois pour une cabotine que pour une comtesse, y alla lui-même.

En passant devant les fenêtres ouvertes d'une autre salle, il reconnut le visage de son

jeune frère au milieu d'une troupe de jeunes gens de l'administration, d'attachés, et de cornettes.

Il n'y avait pas de femmes avec eux ; mais ils avaient apporté ce qui était peut-être pire, un nombre respectable de jeux de cartes et ils étaient en train de transformer l'innocent *Star and Garter* en tripot improvisé tout en dégustant leur vin.

La jolie figure de petit Berkeley était très animée ; ses lèvres serrées, ses yeux brillants ; le jeune homme avait la passion des Royalieu pour le jeu portée à son plus haut degré.

Il jouait avec une ardeur fébrile qui pénétra le cœur de Bertie de la même angoisse et du même remords qu'il avait éprouvés en le regardant lorsqu'il l'avait vu étendu mourant sur son lit.

Cecil s'arrêta et s'accouda sur la fenêtre ouverte.

— Ah ! petit... je ne te savais pas ici. Nous partons... veux-tu venir ? — demanda Bertie en faisant indolemment un signe de tête aux autres jeunes gens.

Berkeley leva les yeux d'un ton bourru. — Mais, non... je ne peux pas, — dit-il d'une voix irritée ; — ne vois-tu pas que je joue, Bertie ?

— Je le vois bien, — répondit Cecil avec une pointe de gravité, et s'avançant encore sur l'appui de la fenêtre ouverte, son cigare entre les dents.

A suivre.

LE JOURNAL DU LOT
EST EN VENTE
à Cahors :

Chez M^{re} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

ON DEMANDE
UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE
PHOTOGRAPHIE D'ART
J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris
LA

MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE
SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages.

Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 **Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

**LE MONITEUR
DE LA MODE**
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND
FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et
un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, rue du 4-Septembre

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Semaine Sainte à Séville
Foire de Séville

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 9 au 14 Avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 17 Mars au 16 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250

francs par place avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 10 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 4 au 14 Avril 1900, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets d'aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

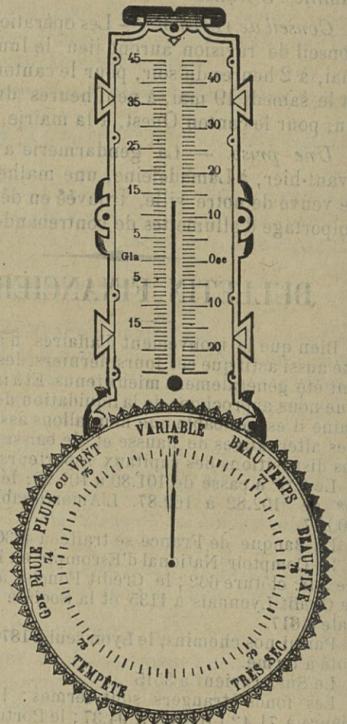
Ces billets sont valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on

désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 5
Id. maxima de la veille : 12,2.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 18.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX
CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)